

Récapitulatif des résultats de vos indicateurs

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés

2020

Période de référence

Date de début

01/01/2020

Date de fin

31/12/2020

Tranche d'effectifs de l'entreprise ou de l'UES

50 à 250

Nombre de salariés pris en compte pour le calcul de l'index

48

INDEX ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES



Vos indicateurs calculables représentent moins de 75 points, votre Index ne peut être calculé.

40 points sur un maximum de 45 pouvant être obtenus



Indicateur écart de rémunération entre les femmes et les hommes

Malheureusement votre indicateur n'est pas calculable car l'ensemble des groupes valables (c'est-à-dire comptant au moins 3 femmes et 3 hommes), représentent moins de 40% des effectifs.

INDICATEUR ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATIONS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

taux d'augmentation

votre résultat en pourcentage **0%**

	femmes	hommes	
taux de salariés augmentés	0%	0%	est de <i>les femmes et les hommes sont à égalité</i>
			voire note obtenue est 35/35

voire résultat en nombre équivalent de salariés* est **0**, la note obtenue est de **35/35**



Indicateur pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Malheureusement voire indicateur n'est pas calculable car il n'y a pas eu d'augmentations salariales pendant la durée du ou des congés maternité

INDICATEUR NOMBRE DE SALARIÉS DU SEXE SOUS-REPRÉSENTÉ PARMIS LES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS

voire résultat final est **2**
les femmes sont sur-représentées

voire note obtenue est **5/10**